

Bien se déplacer à vélo

LE DÉVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES OU L'APPARITION DES VÉLOS ÉLECTRIQUES IMPULSENT UNE NOUVELLE MANIÈRE DE SE DÉPLACER EN VILLE, PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT. UN BON POINT QUI NE DOIT PAS FAIRE OUBLIER QUELQUES RÈGLES.

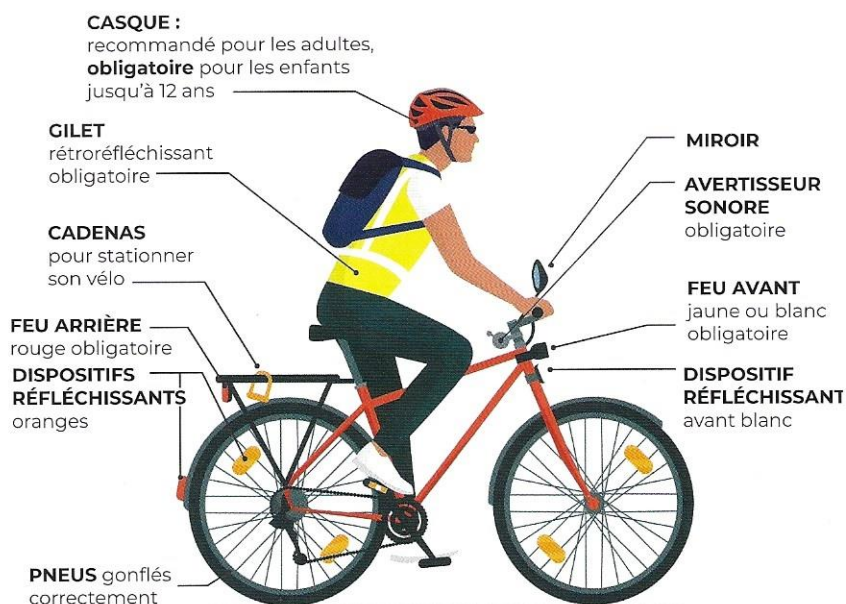


CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ
16-22
SEPTEMBRE

Au travail, on s'y rend autrement !

Ce nouveau challenge régional vise à encourager et promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail, etc.) lors des trajets domicile-travail. Il a également pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes, ou des établissements qui en facilitent l'usage. Pour cette première édition du challenge de la mobilité, nous comptons sur votre mobilisation pour relever le défi collectif d'une mobilité autrement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Être bien équipé



Rouler en toute sécurité

À vélo, je respecte le code de la route, sinon je m'expose à une amende

Les infractions commises avec un vélo n'entraînent pas de retrait de points sur le permis. Cependant, si l'infraction est très grave (conduite en état d'ivresse, mise en danger d'autrui...), elle peut donner lieu à une suspension judiciaire du permis de conduire.

À VÉLO, BIEN CIRCULER

